

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 5 juillet 2017 à 20 h au lieu ordinaire des séances du conseil, statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Zone : 5-Ha

Cette demande est localisée comme suit : **5 rue, St-Thomas**
Lot 2 821 459

Zone : 180-Ha

Cette demande est localisée comme suit : **1303 Chemin du Lac-Saint-Charles**
Lot 2 820 774

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 20^e jour du mois de juin deux mille dix-sept.



Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12 h 00 et 13 h 00, le 20^e jour de juin 2017, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de juin deux mille dix-sept.



Jean-Francois Comeau, directeur général